



SAINT-JOSEPH-DU-LAC

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Le conseil municipal prend en considération les commentaires reçus à la suite de l'annonce de la mise en place d'une voie de circulation à sens unique sur une partie de la rue Yvon et revient sur sa décision

Saint-Joseph-du-Lac, le 22 août 2023 – Suite à l'annonce récente de la mise en place d'une voie de circulation à sens unique en tout temps sur une partie de la rue Yvon, entre les rues Réjean et Benoit, la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac tient à informer la communauté qu'elle a pris en compte les commentaires exprimés par les citoyens concernant cette décision.

Le 4 juillet dernier, le conseil municipal a émis un avis de motion pour modifier le règlement relatif à la circulation, dans le but de mettre en place une circulation à sens unique en tout temps sur la portion mentionnée de la rue Yvon. Cependant, depuis l'annonce de cette mesure, des citoyens ont exprimé leur désaccord.

En réponse aux préoccupations soulevées, le conseil municipal a pris l'initiative de solliciter l'expertise d'un ingénieur en circulation de la firme GBi. Cette démarche avait pour objectif d'évaluer les inconvénients potentiels liés à cette décision et d'explorer d'autres solutions envisageables. Par ailleurs, le conseil municipal a décidé de revenir sur sa décision et de **conserver le sens unique à durée déterminée, soit de 6 h 30 à 9 h et de 15 h 30 à 18 h durant la période scolaire.**

En outre, la municipalité travaille activement sur un nouveau schéma d'aménagement qui bonifiera la sécurité en zone scolaire autour de l'école du Grand-Pommier. Ce projet sera présenté aux citoyens en 2024. La municipalité de Saint-Joseph-du-Lac tient à remercier les citoyens pour leurs commentaires constructifs et leur engagement envers la sécurité communautaire.

-30-

Renseignements :

Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac
Service des travaux publics
450-623-1072, poste 222